

Offre de stage Master 2 : LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT (5 mois)

+ profils de baignade (un mois)

CONTEXTE

Le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses a été créé le 1^{er} janvier 2012 sur la base des missions du SIVOM du même nom, créé en 1982 et dissout le 31 décembre 2011 pour laisser place au syndicat mixte.

Le syndicat s'étend sur 19 communes (16 en Lozère, 3 en Aveyron), compte parmi ses membres le Conseil général de la Lozère, et exerce les compétences suivantes :

- Opération Grand Site (OGS; depuis 2005; informations: http://www.gorges-tarn.com/sivom/ogs.php): programme d'actions visant une gestion durable du tourisme et la préservation du patrimoine local;
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques :
 - Restauration des cours d'eau (depuis 2001);
 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont (depuis 2000 ; phase de révision ; informations : http://gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont) et contrat de rivière du Tarn-amont (depuis 2007 ; phase de mise en œuvre ; informations : http://gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont) : démarches de gestion intégrée de l'eau concernant 69 communes de la Lozère, de l'Aveyron et du Gard ;
- Protection des populations vis-à-vis des chutes de blocs ;
- Opérateur local des documents d'objectifs de trois sites Natura 2000 ;
- Service public d'assainissement non-collectif (Spanc ; compétence optionnelle).

Actuellement, l'équipe du Syndicat mixte se compose de six agents : une chargée de mission « OGS », un technicien de rivière, deux chargées de mission « eau » animant le SAGE et le contrat de rivière, un technicien Spanc et une chargée de gestion administrative et financière. L'ensemble des agents est directement placé sous l'autorité du président et des vice-présidents du Syndicat mixte.

DESCRIPTIF DU STAGE

Phase 1 du stage : Finalisation des profils de baignade

Durée: avril (1 mois)

Au cours de l'année 2011, un chargé de mission « baignade » a réalisé durant 10 mois les profils de 20 sites de baignade. La délégation de Lozère de l'Agence régionale de santé a formulé des remarques sur le contenu des profils suite au rendu de ce travail. Le Syndicat mixte souhaite finaliser ces profils impérativement pour l'été 2013. C'est pourquoi la mission confiée au stagiaire consistera, durant le premier mois de stage, à reprendre l'ensemble des profils de baignade afin d'intégrer les remarques de l'ARS. Pour réaliser ces modifications, le stagiaire travaillera en étroite collaboration avec le technicien de rivière et les animatrices du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont. Il rencontrera les services de l'ARS afin de faire régulièrement le point avec eux sur les éléments à reprendre. Il pourra être amené à faire du terrain. Il proposera une version définitive des profils qu'il présentera aux élus des communes concernées par les profils de baignade.









Phase 2 du stage : Zones humides du bassin du Tarn-amont

Durée : de mai à septembre (5 mois)

Le SAGE et le contrat de rivière sont portés par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses. Les deux documents intéressent le même périmètre : le bassin du Tarn-amont. Celui-ci s'étend sur 2 700 km² et concerne 69 communes (32 en Aveyron, 31 en Lozère et 6 dans le Gard). C'est un territoire rural, très faiblement peuplé, où l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et le tourisme estival.

Le SAGE Tarn-amont, approuvé en juin 2005, comporte actuellement 116 sous-mesures réparties en 6 volets, correspondant aux grands enjeux du territoire : qualité des eaux, aspect quantitatif, milieux aquatiques, crues et risques d'inondations, activités sportives et de loisirs liées à l'eau, organisation.

Il est en phase de révision depuis décembre 2009 afin de le réorganiser en un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et un règlement.

Dans le cadre de cette révision, l'Agence de l'eau recommande la délimitation de zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et de zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE). Cette recommandation fait l'objet d'une fiche-action du contrat de rivière du Tarn-amont, signé en janvier 2011.

Afin de présenter à la commission locale de l'eau (CLE) des propositions de zonages pour les ZHIPE et ZSGE qui seront intégrés, après validation, aux documents du SAGE, le stagiaire devra, à minima, réaliser :

- une synthèse de la réglementation relative aux zones humides en général et concernant la délimitation des ZHIEP et ZSGE en particulier ;
- un bilan des connaissances des zones humides du bassin du Tarn-amont (recensement des inventaires existants et/ou en cours, types de données, méthodologies d'inventaires utilisées, fiabilité de la donnée, etc.);
- des entretiens avec les différents partenaires concernées par la thématique « zones humides » sur le Tarn-amont : Parc naturel régional des Grands Causses, Parc national des Cévennes, cellule d'assistance technique « zones humides » de l'Aveyron, Conservatoire d'espaces naturels de Lozère (ex-CDSL¹), etc.;
- la définition d'une méthodologie pour la délimitation des ZHIEP et ZSGE sur le bassin du Tarn-amont ;
- la proposition, à la CLE du Tarn-amont, de zonages de ZHIEP et de ZSGE, résultats de son travail de stage.

PROFIL DU STAGIAIRE

Compétences requises

- Niveau d'études : bac + 5 et/ou expérience équivalente dans le domaine de l'eau, de l'environnement ou de l'agro-environnement
- Connaissances souhaitées du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissances en SIG (QGis, Arcview)
- Connaissances des logiciels de bureautique
- Bonnes capacités orales et rédactionnelles
- Permis B et véhicule indispensables

¹ Conservatoire départemental des sites lozériens



Contrat de rivière
Tarn-amont



Savoir-être

- Sens de l'organisation, rapidité d'exécution et esprit de synthèse
- Autonomie
- Rigueur
- Sens pratique et adaptabilité à la diversité des tâches
- Sens de la communication

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Organisme : Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
- Début du stage : 1er avril 2013
- Durée du stage : 6 mois ; 35h par semaine
- Rémunération : indemnités de stage
- Lieu de travail : Sainte-Énimie, Lozère (48), Languedoc-Roussillon

Candidature (CV et lettre de motivation)

à adresser à M. Christophe Brun, président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, avant le 28 février 2013

par courrier électronique à <u>smgs.tarnjontecausses@orange.fr</u>



